## COMPTE RENDU REUNION DU 16/11/2022 A 20H

<u>Présents</u>: Mme PROSPER Michèle, M. SAINT GUIRONS Joël, Mme MALLET Martine, M. POCHEZ Jean-Yves, Mme DUSSEAU Frédérique, M. MAMIQUE Florent, M. DARRICARRERE Olivier, M. DUPAYA Frédéric, Mme DUCAMP Delphine, Mme POUTOIRE Nathalie, M. Olivier LABE, M. LABEDADE Eric.

#### Absent(e)s excusé(e)s:

Mme le Maire, Michèle PROSPER, désigne Florent MAMIQUE, secrétaire de séance.

### 1- Présentation du rapport d'activités 2021 de la CCPT par son Président Laurent CIVEL :

Mme le Maire est heureuse d'accueillir M. Laurent CIVEL, Président de la CCPT, pour ce conseil municipal qui va présenter le rapport d'activités de l'année 2021 de la Communauté des Communes du Pays Tarusate. Ce rapport est consultable en mairie.

La CCPT a pris des compétences importantes pour les communes : l'urbanisme (PLUi), la voirie et les travaux, le développement économique, la Scandibérique, les déchets ménagers et déchets de venaison, l'aménagement numérique, les offres de service à la population (CIAS, téléalarme, enfance jeunesse, emploi logement, culture) et de nouvelles compétences : transport à la demande, lire sur la vague, REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la parentalité), maison de santé...

M. Laurent CIVEL présente aux membres du Conseil Municipal le bilan de l'année 2021 suivant :

- pas de nouvelle compétence acquise mais toujours dans la réflexion pour aider les communes,
- 60 agents communautaires,
- IFER (Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux) fixée à 1/17eme par commune mais sera revue en 2023,
- 1 000 000€ versés en aide au CIAS (restructuration des services, augmentation des salaires et des horaires des agents),
- réflexion de faire une zone industrielle autour de l'entreprise Solarezo à Pontonx-sur-l'Adour,
- construction d'une nouvelle crèche à Rion-des-Landes ; Famille Rurale intègrera l'ancienne crèche,
- 600 000€ prévus pour la voirie,
- 600 000€ de FPIC (Fonction national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales).
- Attribution de compensation reversée aux communes du pays tarusate à hauteur de 40€/an/habitant,
- création du garage solidaire « LIM » (Landes Insertion Mobilité),
- Escape Te coûte 120 000€ à l'année pour seulement 40 personnes qui l'utilisent. Cette prestation va être supprimée et il restera uniquement la ligne Tartas-Rion.

Pour les autres lignes, un taxi social sera mis en place par le garage LIM en janvier 2023. Pour en bénéficier, il faudra être inscrit au CIAS.

- PIJ (Point Information Jeunesse), dossier toujours en cours...à suivre...
- Urbanisme : le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) va être révisé en 2023 concernant les zonages et le règlement.

Le nombre de dossiers déposés en urbanisme ayant doublé, il était compliqué pour le service ADS (Autorisation du Droit des Sols) de pouvoir tous les instruire par manque de personnel.

#### 2- Approbation et signature du CR du 12/10/2022 :

Mme le Maire demande s'il y a des remarques à formuler concernant le compte-rendu de la séance du 12.10.2022.

Aucune n'est formulée.

Il est procédé au vote.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### 3- SYDEC adhésion à la compétence « maîtrise de la demande en énergie » :

Mme le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier reçu du SYDEC relatif à l'adhésion à la compétence « Maîtrise de la demande en énergie » et leur propose de délibérer pour souscrire à cette prestation.

# D2022-32 : Transfert de compétence au SYDEC en matière de maîtrise de la demande en énergie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les Statuts du SYDEC:

VU le rapport de Madame le Maire;

**CONSIDERANT** ce qui suit :

Par délibération du 30 juin 2006, le Comité Syndical du SYDEC a adopté un projet de modification statutaire portant extension de ses compétences à la Maîtrise de la demande en énergie.

Les compétences du SYDEC en matière d'énergie électrique, d'éclairage public, de gaz et des énergies renouvelables comportent les compétences optionnelles suivantes :

- Le pouvoir concédant et le rôle d'autorité organisatrice en matière de distribution d'énergie électrique,
- La maîtrise de la demande en énergie,
- Le pouvoir concédant et le rôle d'autorité organisatrice en matière de distribution de gaz,
- L'éclairage public, comprenant outre la réalisation des équipements, l'entretien des foyers lumineux,
- L'éclairage d'équipements sportifs publics extérieurs,
- La mise en lumière des équipements publics
- L'aménagement et l'exploitation de toute nouvelle installation utilisant les énergies renouvelables et notamment la création, l'entretien et l'exploitation des IRVE dans les conditions déterminées par ledit code.

Cette compétence propose des missions d'accompagnement aux collectivités landaises pour la gestion de leurs consommations énergétiques et sur la production d'énergies.

Depuis 2015, la loi relative à la Transition Energétique Pour la Croissance Verte dite loi TEPCV, porte l'ambition de réduire la consommation énergétique des bâtiments tout en renforçant le rôle des collectivités locales pour mobiliser leur territoire.

Par ailleurs, l'inflation des prix de l'énergie oblige les acteurs et décideurs locaux à privilégier et accélérer la mise en place de solutions concrètes en faveur de la réduction de la consommation énergétique.

Depuis 2020, le SYDEC a renforcé son accompagnement des collectivités pour les assister dans cette démarche de maîtrise de la demande en énergie, au travers de conventions de prestations de services.

Bien que le SYDEC soit un syndicat mixte à la carte auquel chaque collectivité peut transférer tout ou partie des compétences qu'elle exerce, les missions liées à la transition énergétique nécessitent des expertises avérées et diversifiées pour lesquelles l'adhésion de la collectivité à cette compétence est primordiale.

Ainsi, afin que la collectivité soit en capacité d'être accompagnée avec efficience et sécurité, la présente délibération propose le transfert de la compétence « Maîtrise de la demande en énergie ».

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal** de la commune de Carcarès-Sainte-Croix décide à l'unanimité :

- de transférer au SYDEC la compétence maîtrise de la demande en énergie du service public « d'Energie électrique, d'éclairage public, de gaz et d'énergies renouvelables ».
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif au dossier.

## 4- AML proposition d'adoption de 2 motions :

Mme le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal des 2 motions adoptées par le conseil d'administration de l'Association des Maires et des présidents de communautés des Landes (AML) le mardi 11 octobre 2022 :

## - la première motion vise le Zéro Artificialisation Nette (ZAN),

La loi « climat et résilience » du 22 aout 2021 fixe l'objectif de division par deux, en dix ans, de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre le « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) à l'horizon 2050.

Un calendrier extrêmement serré a également été mis en place pour satisfaire cet objectif.

Elus locaux engagés et responsables, nous partageons l'objectif de la loi « climat et résilience » en matière de gestion économe des espaces et de réduction de l'artificialisation des sols.

Les élus landais rappellent qu'ils pratiquent déjà, dans le cadre des politiques locales, la conciliation du développement économique, des enjeux de revitalisation et de préservation des milieux naturels. Cet objectif national de réduction de consommation de l'espace doit être décliné au niveau régional au sein des SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), au plus tard le 22 février 2024, et par la suite au niveau des SCOT (schéma de cohérence territoriale), au plus tard le 22 aout 2026 et enfin des PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) au plus tard le 22 aout 2027.

Tout en partageant cette préoccupation de gestion raisonnée de l'espace, les élus locaux demandent que l'application de ces dispositions s'effectue de manière différenciée suivant la réalité des territoires concernés. La notion d'étalement urbain et de consommation d'espace ne peut s'apprécier de manière identique dans les métropoles et dans les espaces ruraux.

Les élus landais veilleront à ce que les territoires ruraux ne soient pas privés de toute possibilité de développement.

Dès lors, ils demandent que la transcription des dispositions de la loi « climat et résilience » au sein du SRADDET et la fixation des futures orientations d'aménagement consécutive à une prochaine concertation avec les SCOT de la région Nouvelle Aquitaine prenne en compte cette notion de différenciation entre les territoires. Les collectivités du bloc communal (communes et EPCI) doivent être étroitement associées.

Les élus landais défendent l'idée de justice et de développement équilibré des territoires. Ainsi, la réduction de 50% n'aura pas le même impact selon que les territoires auront fait un effort important de réduction de leur consommation ces dix dernières années. L'application d'un critère exclusivement mathématique constituera une « double peine » et obérera fortement leur possibilité de développement.

Les élus landais sont attachés à la défense d'une position équilibrée, respectueuse des spécificités de chacun et de la possibilité pour tous les territoires de se développer. Ils sont aussi garants de la liberté de leurs concitoyens de choisir leur lieu de vie dans un environnement protégé. Ils s'engagent également pour promouvoir les mesures « antispéculatives » permettant à la jeune génération d'accéder au logement sur chaque territoire.

#### - l'autre motion vise la situation financière des collectivités "Finances locales en danger!",

Les communes et intercommunalités des Landes vivent une période sous le signe de multiples dangers :

- -l'augmentation du coût des matières premières (denrées alimentaires pour les repas dans les écoles, les crèches, les EHPAD...et les coûts de la construction),
- -l'augmentation du prix de l'énergie,
- -l'incidence financière de la revalorisation de l'indice de la fonction publique,

Sont autant de charges nouvelles qui impactent fortement les budgets des collectivités locales.

Si des mesures ont été annoncées par le gouvernement, elles s'avèrent insuffisantes à ce jour car elles ne concernent pas toutes les collectivités locales et elles ne prennent pas entièrement en charge les dépenses supplémentaires engendrées.

Les collectivités n'ont pas attendu la crise et l'augmentation des coûts pour réduire les dépenses. Or, beaucoup d'entre elles se trouvent dorénavant dans l'incapacité de faire face à ces nouvelles augmentations et espèrent une aide significative de l'Etat. Elles attendent une solidarité comme elles en ont fait preuve elles-mêmes dans les crises récentes (gestion de la crise COVID, guerre en Ukraine).

En soutien aux revendications de l'Association des Maires de France et des Présidents de communautés (AMF), l'AML demande donc que les communes et intercommunalités aient une capacité à agir à la hauteur de leurs responsabilités et cela passe par :

- L'indexation des dotations- notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'inflation, comme c'était le cas jusqu'en 2010,
- Une remise à plat des critères de la DGF, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités,
- L'arrêt de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dans la précipitation,
- Et surtout, eu égard à l'urgence, la mise en place d'un bouclier tarifaire énergétique pour les collectivités.

Toutes ces mesures sont nécessaires pour que les collectivités puissent continuer leur mission de service public.

Les membres du Conseil Municipal sont unanimement « Pour » ces deux motions.

## **5-Informations diverses:**

- Forêt et DFCI : point fait par Joël SAINT-GUIRONS et Eric LABEDADE La bâche de la réserve d'eau doit être réparée ou changée. Dans un premier temps, il va être demandé à l'entreprise Paul MARTIN Piscine et Maçonnerie de tenter une réparation.
  - Commission Environnement/Patrimoine : Frédérique DUSSEAU

Il va être demandé aux agents de mettre un sapin sur la place. Les membres de la commission vont mettre des décorations et des animaux en bois. Les classes de l'école vont confectionner des décorations et venir les déposer.

Concert « Musiques du Monde » par le groupe QAC40 à l'église Saint-Laurent de Carcarès le dimanche 18 décembre 2022 à 16h00 avec entrée gratuite.

• Parc photovoltaïque : point fait par Joël SAINT-GUIRONS.

Travaux VRD/GC: Terrassement du chemin réalisé. La clôture est à venir.

La base de vie est implantée et en cours de création.

• L'enquête publique pour le projet de bioéthanol 2<sup>e</sup> génération de l'entreprise RYAM a démarrée le 31/10/2022 et durera jusqu'au 29/11/2022 avec pour rappel une permanence en mairie de Carcarès-Ste-Croix le 17/11/2022 de 13h30 à 16h30.

## Délibération D2022-33 : Enquête publique « RAYONIER A.M. AVEBENE » bioéthanol à Tartas

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une enquête publique a été ouverte le 31 octobre 2022 jusqu'au 29 novembre 2022, suivant arrêté préfectoral n°2022-598 du 10/10/2022 qui prévoyait à l'article 10 que les conseils municipaux des communes concernés par cette enquête étaient appelées à donner leur avis sur la demande d'autorisation concernant le projet de construction d'une unité de production de bioéthanol de seconde génération sur la commune de Tartas, présentée par la société RAYONIER A.M. AVEBENE.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De donner un avis favorable.
- Eclairage public, période d'extinction à revoir dans le cadre de la sobriété énergétique. Les plots ont été implantés pour la mise en place des Leds sur 25 lampadaires. Un arrêté va être pris pour extinction totale de 22h à 6h sur toute la commune, à l'exception des sites Foyer des Jeunes, Grange-école, Mairie, Bibliothèque et place des Tilleuls qui resteront allumés jusqu'à 3h les vendredis et samedis afin de garantir la sécurité des participants aux manifestations dans ces lieux.

## Fin de la séance à 22h30.

Michèle PROSPER	Joël SAINT-GUIRONS	Martine MALLET	Jean-Yves POCHEZ	Olivier DARRICARRERE
Delphine DUCAMP	Frédéric DUPAYA	Frédérique DUSSEAU	Eric LABEDADE	Olivier LABE
Florent MAMIQUE	Nathalie POUTOIRE			